



DELUBAC IMPACT POSITIVE HEALTH

Action C

Reporting au 31 janvier 2025

SFDR⁽¹⁾ Article 9

■ **ACTIF NET DU FONDS : 0,1M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 100,39€**

■ COMMENTAIRE DE GESTION

Les taux souverains à long terme ont retrouvé des points hauts au cours du mois de janvier : le 10 ans américain a brièvement dépassé les 4.80%, le 10 ans français a pratiquement touché 3.50% et le 10 ans anglais a atteint 4.84%, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 17 ans.

Ce mouvement est surprenant dans la mesure où toutes les Banques Centrales du G10 (sauf la Bank of Japan) ont procédé à leur pivot monétaire. La Banque Centrale Européenne a ainsi continué d'assouplir sa politique monétaire en réduisant de 25 points de base lors de sa réunion de fin janvier, soit une baisse de 125 points de base depuis juin 2024. De son côté, la Réserve Fédérale a privilégié le statu quo à l'occasion de sa première réunion de 2025, elle avait toutefois procédé à 3 baisses de taux en autant de réunions fin 2024.

Les principales raisons de ces tensions se trouvent du côté américain. En effet, la solide demande des ménages et l'arrêt du processus de désinflation depuis quelques mois aux Etats-Unis pèsent sur les taux (l'inflation nominale repart à la hausse tandis que l'inflation sous-jacente est ancrée au-dessus de 3% depuis pratiquement 4 ans). De plus, les mesures tarifaires prises par le gouvernement Trump et les ripostes qui en découleront auront un lourd impact sur les prix. Si les taux de la Zone Euro ont été aspirés par la tension sur les références américaines, la croissance atone, les difficultés du secteur industriel et la baisse des taux directs militent pour une détente des taux des états membres de la monnaie unique dans les prochains mois.

Le fonds a donc profité de cet environnement pour augmenter sensiblement sa duration et la porter à 3.3 en fin de mois, son plus haut niveau depuis la création du fonds.

Il a également poursuivi l'allègement du risque présentant un risque politique important (France, Allemagne) au profit des pays de la Zone Euro à forte croissance (Espagne, Portugal).

Le fonds a ainsi cédé le titre Bubill 0 02/19/25 pour investir sur l'obligation durable Junta de Andalucia 0.7% 07/30/33.

■ EVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 DEPUIS LA CREATION

La Sicav Delubac impact positive Health ne dispose pas de antériorité nécessaire à la publication de ses performances passées

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds							
Indice							
Ecart							
Perf. calendaires	2025 (YTD) <i>La Sicav Delubac impact positive Health ne dispose pas de antériorité nécessaire à la publication de ses performances passées</i>						
Fonds							
Indice							
Ecart							
Perf. annualisées							
Fonds							
Indice							
Ecart							

■ L'ÉQUIPE DE GESTION



Aurélien BUFFAULT
Directeur
des gestions obligataires



Laure BELLET
Directeur de la recherche
ISR

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment Delubac Impact Positive Health a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée, par une gestion flexible d'obligations de maturité court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière dans la sélection des émetteurs et en ciblant ceux qui contribuent au bien-être ou à la santé

■ SRI⁽²⁾

+ faible				Risque			+ élevé
1	2	3	4	5	6	7	
+ faible			Rendement potentiel				+ élevé

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR000140CNKU9

Ticker Bloomberg : DAMIPH

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Date de création du fonds : 04/11/2024

Date de création de la part : 04/11/2004

Indice de référence : Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return

Affectation des résultats : Capitalisation

Devise de référence : Euro

Pays de référence :

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Valorisation : Quotidienne

Centralisation : 12h00

Souscription initiale : 1 action

Souscription ultérieure : 1 centième de part

Frais d'entrée : Néant

Frais de sortie : Néant

Commission de mouvement : Néant

Frais de gestion financière : 1,15% TTC max

Commission de surperformance, lorsque la perf. du Fonds est positive : Néant



■ INDICATEURS DE RISQUE

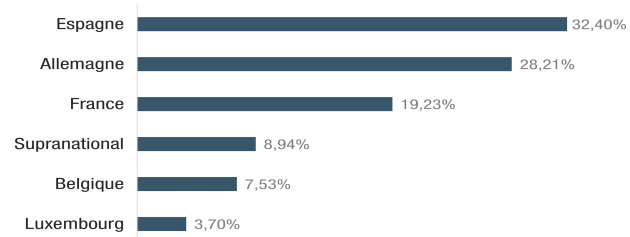
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an									
3 ans									
5 ans									

■ PORTEFEUILLE

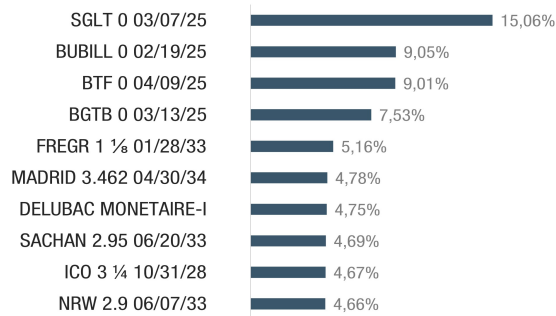
Répartition sectorielle



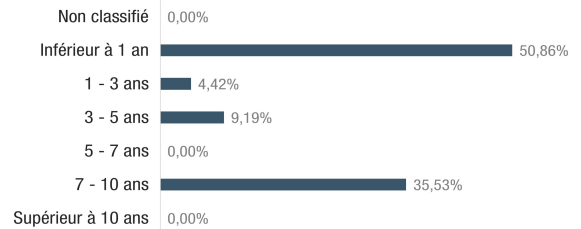
Répartition géographique



10 principales lignes



Répartition nette par maturité



COMPOSITION

Nombre de titres détenus	17
Poids des lignes Investment Grade	100,0%
Poids des lignes High Yield	0,0%

PROFIL D'INVESTISSEMENT

Obligations corporate	5,16%
Obligations d'Etat	89,15%
Obligations financières	0,0%
Liquidités	5,69%

DONNÉES ACTUARIELLES

Sensibilité du fonds (hors ETF)	3,29
Maturité moyenne pondérée	3,44
Yield to worst	2,57
Notation globale du portefeuille	AA

RÉPARTITION PAR NOTATION

AAA	17,26%
AA+ à AA-	40,53%
A+ à A-	37,05%
BBB+ à BBB-	5,16%
BB+ à BB-	0,0%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
ANDAL 0.7 07/30/33	BUBILL 0 02/19/25



PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

<i>5 + forts contributeurs à la hausse</i>	<i>Performance</i>	<i>Contribution</i>
FREGR 1 ½ 01/28/33	0,84%	0,04%
SGLT 0 03/07/25	0,23%	0,03%
ANDAL 0.7 07/30/33	0,86%	0,03%
BUBILL 0 02/19/25	0,23%	0,03%
BTF 0 04/09/25	0,25%	0,02%
<i>5 + forts contributeurs à la baisse</i>	<i>Performance</i>	<i>Contribution</i>
BERGER 2 ¾ 02/14/33	-0,17%	-0,01%
SACHAN 2.95 06/20/33	-0,14%	-0,01%
LGB 0 09/14/32	-0,13%	0,0%
AFDB 2 ¼ 09/14/29	-0,07%	0,0%
NRW 2.9 06/07/33	-0,1%	0,0%

INFORMATIONS ESG

Note du portefeuille : 12,66 / 100

Taux de couverture : 100%

Meilleures notes de l'OPC

Valeurs	Pays	Score
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL	Espagne	8,59
LUXEMBOURG GRAND DUCHY	Luxembourg	10,42
SACHSENANHALT 2.95%	Allemagne	12,07

Méthodologie

La notation moyenne du portefeuille correspond à une moyenne pondérée par les encours des metteurs analysés. La notation se lit de la manière suivante : plus la note est faible, meilleur est son score ESG. Le fonds s'engage à n'intégrer que des émetteurs dont le score ESG est inférieur à 40 et donc le niveau de controverse ne dépasse pas 3.

Notations des émetteurs

Le reporting ESG produit pour l'analyse du portefeuille ainsi que le suivi de controverses reposent sur des données provenant de l'agence de notation Sustainalytics. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.



DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 janvier 2025

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

Signataire de la charte
d'impact investisseur



Signatory of:



DELUBAC
Asset Management